



Commémoration de l'Armistice



En ce dimanche 15 novembre, décrété jour de deuil national suite aux effroyables attaques terroristes survenues deux jours auparavant à Paris, une très nombreuse assistance était réunie autour du monument aux Morts de Cunac : porte-drapeaux, anciens combattants, personnalités, représentants des pompiers, enfants des écoles, enseignants, familles et public fidèle de Cunac.

Devant la gravité des événements récents, la cérémonie a été particulièrement intense, empreinte d'émotion et de gravité.

Tout d'abord, des élèves de CM2 ont lu tour à tour des textes évoquant les souvenirs de la Grande Guerre : le départ pour la Marne en taxis, la vie dans les tranchées, les femmes à l'arrière du front. C'est Méline qui a lu la dernière phrase : « Aujourd'hui, je me souviens que, depuis le 11 novembre 1923, une flamme brûle sous l'Arc de Triomphe à Paris, afin que, de génération en génération, nous continuions de nous souvenir de toutes les victimes de la Première Guerre mondiale ».

Après le discours de M. Joseph Motyka, président de la FNACA de Saint Juéry, le message du secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense, a été lu par Madame le Maire, Delphine Deshaies-Galinié.

Deux enfants ont ensuite accompagné un porte-drapeau pour le dépôt de gerbe, avant que ne retentisse la poignante sonnerie aux Morts, suivie d'une minute de recueillement et de la Marseillaise.

Conformément au message du préfet et en hommage aux nombreuses victimes du 13 novembre à Paris, le traditionnel moment de convivialité après la cérémonie a été annulé, pour des raisons de retenue, de dignité et de sécurité, imposées par les graves circonstances de l'actualité.



Sébastien Druet

Delphine Deshaies-Galinié, Maire de Cunac

*Je vous souhaite à tous
de bonnes fêtes de fin d'année.*



SOMMAIRE

Événement	p.1
Conseils municipaux	p. 2-5
Vie communale	p. 5-8
Vie intercommunale	p. 9
Infos diverses	p. 9
Civisme et Flashs	p. 10
État civil et agenda	p. 11
Information municipale	p. 12



Secrétariat de Mairie

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Vacances de Noël

Du lundi 28 décembre au mercredi 30 décembre, le secrétariat sera ouvert uniquement de 13h30 à 17h30.



Séance du 14 septembre 2015

Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

Madame le Maire informe le Conseil des décisions suivantes :

- Équipement intérieur des armoires de bureau de l'accueil de la Mairie (1 336,48 € TTC) ;
- Attribution du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire de Cunac à la S.A.S. Centrale de Restauration Martel (Rodez) ;
- Attribution du marché de mission de coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour la mise en conformité de la salle de Spectacles (924 € TTC) ;
- Achat de deux sèche-mains électriques pour la salle de Spectacles (1 032 € TTC) ;
- Achat de matériel pédagogique pour l'école (1 294,65 € TTC) ;
- Attribution du marché de dégazage de deux cuves enterrées dans le hangar communal situé 43 Grand'Rue (3 125 € HT) ;
- Attribution du marché de désamiantage et démolition du hangar communal situé 43 Grand'Rue (17 726,40 € TTC), ainsi que les travaux complémentaires (11 472 € TTC) ;
- Attribution du marché d'étude de sols pour la mise en conformité de la salle de Spectacles (1 653,60 € TTC) ;
- Attribution du marché de missions de contrôle technique pour la mise en conformité de la salle de Spectacles (2 059,20 € TTC) ;
- Attribution du marché de restauration de la Vierge en bois doré et polychrome du XIX^{ème} siècle (1 502,40 € TTC).

Subvention à la Scène Nationale

Dans le cadre de la convention de partenariat signée entre la commune et la Scène Nationale d'Albi pour l'organisation de spectacles à Cunac, la commune s'est engagée à verser à la Scène Nationale d'Albi une subvention de fonctionnement de 3 000 € pour l'année 2015. Un acompte de 1 800 € ayant déjà été versé, le Conseil approuve, à l'unanimité, le versement du solde de la subvention de fonctionnement, soit 1 200 €, à la Scène Nationale d'Albi.

Instauration d'un service de transport vers le marché de Saint-Juéry

Le service de bus gratuit vers le marché de Saint-Juéry assuré par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été supprimé à la rentrée 2015. Cependant, en association avec la commune d'Arthès, la municipalité souhaite reprendre à sa charge ce transport. Le coût annuel pour chaque commune s'élève à 2000 €. Pour Cunac, ce coût sera supporté par le CCAS, qui fixera la participation financière des utilisateurs (50 € par an, soit environ 1 € par aller-retour).

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, l'instauration de ce nouveau service de bus dans les conditions exposées ci-dessus.

Mise en conformité de la salle de Spectacles

Dans le cadre de la mise en conformité de la salle de Spectacles (création d'un espace de rangement du mobilier, d'un local pour les poubelles respectant les normes sanitaires et anti-feu, ainsi qu'un sas limitant les nuisances sonores), Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation d'utiliser une partie du domaine public nécessaire à la réalisation de ces travaux. Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Madame le Maire à utiliser le domaine public pour les travaux de mise en conformité de la salle de Spectacles.

Contrat de groupe prévoyance pour les agents de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- de participer à la protection sociale des agents de la commune pour le risque prévoyance (maintien du salaire à hauteur de 95% à compter du 90^{ème} jour d'arrêt de travail) ;
- de recourir au conventionnement qui permet aux agents d'obtenir les meilleurs taux aux meilleures conditions ;
- suite à la consultation lancée par la communauté d'agglomération, de retenir l'offre présentée par la société COLLECTEAM et de signer avec cet organisme la convention de participation ;
- de fixer à 5 euros par mois et par agent adhérent à COLLECTEAM, la participation forfaitaire de la commune à la couverture des agents par la prévoyance.

Extinction de l'éclairage public

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, qui a la compétence Éclairage public depuis 5 ans, a décidé de réduire sa consommation électrique au 1er septembre 2016. Pour cela, elle propose aux communes volontaires de mettre en place des opérations d'extinctions programmées de l'éclairage public de 23h30 à 5h30 du matin dans des zones-test résidentielles. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, la mise en place de cette opération à Cunac dans les trois zones-test suivantes :

- Côte Planchaude
- Côte des Chênes et rue Puech-Mourié
- Allée des Sittelles - Rue des Loriots - Rue des Piverts - Rue des Alouettes

L'éclairage public y sera donc éteint prochainement de 23h30 à 5h30.

SDET : modification des statuts

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, les nouveaux statuts du SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), sans approuver toutefois le transfert à la commune de la compétence Infrastructures de Charge pour Véhicules Électriques.

Taxes d'urbanisme : demande en remise de pénalités

Suite à la réception d'un courrier de la Trésorerie municipale de Mazamet concernant une demande en remise de pénalités sur des taxes d'urbanisme, formulée par un administré de la commune de Cunac, et considérant l'avis défavorable donné par le Trésorier municipal de Mazamet à cette requête, le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis défavorable à une remise totale ou partielle de pénalités sur ces taxes d'urbanisme.

Demande de subvention pour la restauration d'une Vierge du XIX^{ème} siècle

Afin de financer la restauration de la Vierge en bois doré à la feuille (XIX^{ème} siècle), inscrite à l'Inventaire Supplémentaire à la liste des objets classés parmi les monuments historiques et propriété de la commune de Cunac, dont le coût s'élève à 1 502,40 € TTC, Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

- Subvention du Conseil Départemental (déjà obtenue) de 557 € ;
- Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de 347,50 € ;
- Participation de la commune de 347,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, le plan de financement exposé ci-dessus.

Questions diverses

Enquête publique

L'enquête publique concernant la SARL JC L-T (Jalby Christian Logistique Transport, 17 rue de la Plaine) a débuté aujourd'hui et se terminera le jeudi 15 octobre. Un registre d'observations est à la disposition du public à la mairie. Le Conseil devant donner son avis sur cette enquête publique avant le 30 octobre, le prochain Conseil municipal aura donc lieu le lundi 26 octobre (au lieu du 2 novembre prévu).

Journées Européennes du Patrimoine à Cunac

Ouverture de l'église samedi 19 et dimanche 20 septembre de 10h à 18h, par l'équipe du Relais paroissial.

Régie inter-quartiers d'Albi

Les chantiers d'insertion ont été arrêtés le 15 juillet, dans l'attente d'un nouveau montage financier permettant la reprise de leur activité.

Travaux prévus

- réfection de trois allées au cimetière ;
- réfection des plaques du monument aux Morts ;
- installation d'un portique à 2 balançoires sur l'aire de jeux du Parc Raymond Rieunaud ;
- débroussaillage du bassin de rétention et des berges du ruisseau, Côte Planchaude ;
- pose de bordures au Pont de la Rasclette (Route des Templiers)

Subvention ADEME

Obtention d'une subvention de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie) d'un montant de 6 846 € pour la réalisation du diagnostic hydrocarbures sur le terrain communal situé 43 Grand'Rue.

Communication

Distribution de l'*Écho de Cunac* n°6 ce mercredi.

École

- 5 classes cette année au lieu de 6 l'année dernière, soit 131 élèves ;
- arrivée d'une nouvelle enseignante ;
- une classe est équipée d'un TBI (Tableau blanc interactif) depuis la rentrée.
- cantine : le nouveau prestataire pour les repas semble satisfaire tous les utilisateurs ;
- élection des représentants des parents au Conseil d'École le vendredi 9 octobre.

Séance du 26 octobre 2015

Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

Madame le Maire informe le Conseil des décisions suivantes :

- Achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge pour l'école (834 € TTC) ;
- Encaissement du chèque de l'assurance pour le remboursement d'une vitre brisée à la cantine (446,12 € TTC)
- Attribution du marché de réalisation du diagnostic des conditions d'accessibilité aux personnes handicapées des ERP (Établissements Recevant du Public) et IOP (Installations Ouvertes au Public) de la commune (1 200 € TTC) .

Avis du Conseil municipal sur l'enquête publique relative à l'autorisation d'exploiter une installation de traitement de déchets de verre par la société JC L-T

Suite au projet d'extension d'activité envisagé par la société JC L-T (Jalby Christian Logistique Transport, 17 rue de la Plaine à Cunac), qui souhaite augmenter sa capacité de broyage de verre, une enquête publique a été ouverte du 14 septembre au 15 octobre 2015. Le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation, déposée par la société JC L-T afin d'accroître sa production de verre broyé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil formule un souhait ainsi que quatre remarques importantes sur le plan sanitaire ou environnemental.

Ces remarques concernent :

1. l'implication directe de la VOA dans le strict respect par JC L-T des contraintes réglementaires (nuisances sonores, émissions de poussières de verre, gestion des eaux pluviales) ;
2. le stationnement gênant des véhicules de JC L-T sur la voirie communale ;
3. l'important stockage de verre broyé, en plein air et à même le sol de l'entreprise ;
4. le mauvais état de propreté de l'entrée du site de JC L-T.

Par ailleurs, en collaboration avec la VOA, le Conseil municipal souhaite la création d'une commission intercommunale de suivi et d'évaluation des risques liés au projet de quasi doublement de production de verre broyé par JC L-T.

Subventions annuelles aux associations

Depuis cette année, le mode d'attribution des subventions aux associations a changé. Les associations doivent fournir un dossier complet de demande de subvention. La commission Finance et Ressources Humaines et la commission Vie associative, Culture et Sports se sont réunies pour examiner les dossiers.

Elles ont souhaité favoriser les actions auprès des enfants ou des jeunes, les actions gratuites pour les habitants de la commune et les actions en commun avec la Mairie (comme la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ou les spectacles en lien avec la Scène Nationale d'Albi).

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2016 :

- A.C.M.S. (Association des Contrôleurs de Manifestations Sportives) : 250 €
- A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) : 510 €
- Amis du Musée du Saut du Tarn : 150 €
- A.P.E. (Association des Parents d'Élèves) : 300 €
- A.R.P.A. (Association des Retraités et Personnes Âgées) : 150 €
- A.S.D.C. (Association Sportive Danses de Cunac) : 200 €
- Association Sportive du Collège du Saut du Sabo : 300 €
- B.C.C.L. (Basket Club Cunac Lescure) : 300 €
- C.A.C. (Comité d'Animation de Cunac) : 200 € + 1 640 € (participation fête du village)
- Cambon-Cunac Olympique XV : 200 €
- Société de Chasse Cunac / Cambon : 150 €
- Cunac Gym : 250 €
- Diane St-Juéry / Cunac : 100 €
- Foyer Laïque d'Éducation Permanente : 600 €
- Ile Oz'Enfants : 250 €
- L.C.C. (Loisirs Créatifs Cunacois) : 250 €
- U.S. (Union Sportive) de Cunac : 500 €
- TOTAL : 6 300 €

Taxe d'Aménagement (TA)

Nouvelle taxe d'urbanisme instituée en mars 2012, la TA remplace plusieurs taxes (TLE, TDENS, TDCAUE, etc.). C'est un outil de financement des équipements publics de la commune.

Différentes possibilités d'exonérations facultatives ont été ajoutées aux existantes, notamment pour les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'exonérer à 50% de la surface les abris de jardins, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Mise à disposition des Francas de Saint-Juéry pour l'année 2014

Dans le cadre de la convention signée entre la commune de Cunac et les Francas de Saint-Juéry pour l'organisation des temps périscolaires à l'école de Cunac, le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant de la mise à disposition des Francas de Saint-Juéry du personnel communal et des locaux, ainsi que d'achats divers, soit un total de 29 271,27 € pour les 4 mois d'exercice en 2014.

Questions diverses

Commémoration du 11 novembre 1918

La commémoration du 11 novembre 1918 aura lieu dimanche 15 novembre 2015 à 11h30.

Élections régionales

Les dimanches 6 et 13 décembre 2015 se tiendront les élections régionales.

Bulletin municipal

L'Écho de Cunac n°7 paraîtra mi-décembre.

Travaux

- remplacement d'une conduite d'eau dans la traversée du village ;
- démolition du hangar communal situé Grand'Rue et extraction des 2 cuves prévues mercredi 4 novembre 2015
- nouvelles plaques du Monument-aux Morts en cours de réalisation.

École

- Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école ont eu lieu le 9 octobre (participation : 52%).
- Le prochain Conseil d'école se tiendra le 2 novembre.
- La classe de CM2 de Mme Lambert participera à la cérémonie du dimanche 15 novembre.
- L'ALAE a organisé une fête d'Halloween. Un Spectacle de Noël est prévu.
- L'Assemblée générale de l'A.P.E. s'est tenue le 9 octobre. La bourse aux jouets aura lieu dimanche 22 novembre.
- Le nouveau Tableau Blanc Interactif donne toute satisfaction à Mme Lambert et à ses élèves.
- Les enfants de Maternelle profitent régulièrement du nouveau parcours de motricité.

Associations

- Samedi 31 octobre, toute la journée au stade : 3^{ème} trophée de basket « Florence Laffite ».
- Mardi 1^{er} décembre à 20h30, théâtre : *Les Agriculteurs*, salle de Spectacles (Scène Nationale d'Albi/Mairie/Foyer Laïque).

Séance du 16 novembre 2015

Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

Madame le Maire informe le Conseil des décisions suivantes :

- modification de l'installation de la climatisation de la salle de Spectacles (2 076 €) ;
- lever topographique section AM n°151 pour l'opération du projet cantine-périscolaire (746,40 €).

Transfert de la compétence

« Plan Local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Chaque commune de l'Agglo est amenée à se prononcer sur ce transfert, avant la prescription d'un document unique et partagé, appelé PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Propre à répondre aux objectifs et réglementations des lois Grenelle, le PLUi intégrera les enjeux de l'Agglo, tout en respectant l'identité de chacune de ses 17 communes. En permettant la mutualisation des moyens et des compétences techniques, le niveau intercommunal s'avère approprié pour traiter les problèmes d'étalement urbain, préservation de la biodiversité, économie des ressources ou pénurie de logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le transfert de cette nouvelle compétence à l'Agglo.

Questions diverses

Enquête publique pour la société JC L-T, 17 rue de la Plaine

Comme prévu, une rencontre a eu lieu entre la mairie et un responsable de la VOA (Verrerie d'Albi). Celui-ci a examiné point par point les remarques du Conseil, en ce qui concerne le respect par l'exploitant des contraintes réglementaires liées à son activité de broyage de verre. Plusieurs éclaircissements ont été apportés et certains points seront prochainement vérifiés auprès de l'exploitant.

Par ailleurs, la VOA effectue des audits réguliers de l'entreprise, le prochain devant avoir lieu fin janvier 2016. Après cet audit, un plan d'action sera mis en place. La mairie sera tenue informée du résumé de ces actions.

De même, la VOA s'engage à communiquer à la mairie le calendrier des travaux envisagés par l'exploitant, en particulier pour les opérations exceptionnelles telle que celle d'octobre 2015.

Terrain communal 43 Grand'Rue

La dépollution du terrain suit son cours. Après avoir été désamianté, l'ancien hangar a été démolie le 4 novembre. Lors de l'excavation de l'une des deux cuves, il a été constaté la présence d'hydrocarbures ainsi que de cendres contenant des métaux lourds. De ce fait, des prélèvements de terre vont être effectués en profondeur afin de déterminer la zone exacte à dépolluer autour des cuves.



Effets de couleurs à la maternelle



Sapin décoré par l'ALAÉ



Fresque enfantine

VIE COMMUNALE

Invitation à la cérémonie des vœux



C'est le dimanche 10 janvier 2016 à 11h30, dans la salle de Spectacles de Cunac, qu'aura lieu la traditionnelle rencontre de début d'année.

Madame le Maire, Delphine Deshaies-Galinié, et l'ensemble du Conseil municipal auront le plaisir de

présenter leurs vœux de Nouvel An à tous les habitants.

À cette occasion, l'équipe municipale sera particulièrement ravie d'accueillir les familles nouvellement installées à Cunac et de leur souhaiter la bienvenue.

À l'issue de la cérémonie, le moment de convivialité est à chaque fois un temps fort de l'année, où se tissent et se renforcent les liens entre les habitants, heureux de se rencontrer et d'échanger : vous êtes tous attendus en ce 2^{ème} dimanche de janvier !

École

Les maternelles et les CM2 plantent un arbre

Dans quel cadre ?

Celui de l'opération « Un arbre pour le climat », menée en lien avec le ministère de l'Éducation Nationale.



Pourquoi ? Afin de contribuer à la biodiversité et à lutter contre le réchauffement climatique.

Avec qui ? Laurent et Jean-Jacques, les employés municipaux, ainsi que les enseignantes, ATSEM et élus de la mairie.

Quand ? C'était le vendredi 27 novembre à 11 heures.

Lequel ? Un arbre à haute tige, appelé « savonnier », car son bois renferme une substance qui mousse dans l'eau.

Où ? Devant l'école, à droite du grand portail, pour mieux le voir fleurir, fructifier et s'épanouir. Jolies rosées par l'air vif, en rangs

serrés autour de l'arbre, petits et grands ont observé, d'un œil attentif, la plantation du jeune savonnier par Jean-Jacques et Laurent. Afin que leur savonnier s'enracine bien, les enfants lui ont souhaité bon courage et l'ont applaudi joyeusement avant de retourner en classe.

Dans le cadre de la COP21 (Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques), cette sensibilisation des élèves est essentielle. À l'image de nombreux établissements scolaires, l'école de Cunac a mis sa pierre à l'édifice : le 27 novembre, les jeunes pousses cunacoises ont planté le quinze mille sept cent quatre-vingt septième arbre !

Une première : des ateliers de « Thanksgiving » pour toute l'école



« Merci d'avoir donné », c'est le sens de la fête Thanksgiving.

Selon la tradition en novembre, à l'occasion de la fête de Thanksgiving, beaucoup d'Américains se rendent dans leurs familles pour manger la dinde farcie aux aïelles et la tarte à la citrouille.

Ils commémorent ainsi la première récolte des colons anglais sur le sol américain, en 1621, mais aussi la gratitude de ces colons pour l'aide reçue des Indiens d'Amérique.



À l'école, c'était le 2 décembre. Par groupe de 16, tous âges confondus, les enfants ont participé à quatre ateliers différents, autour du thème de Thanksgiving : histoire de cette fête américaine, jeux sportifs en anglais, confection de coiffes indiennes et d'empreintes de mains en forme de dindons, comptines chantées ou récitées en anglais. Dans chaque atelier, des élèves de CM2 ont servi de tuteurs aux plus jeunes.

En outre, plusieurs parents, dont certains anglophones, ont apporté une aide efficace et précieuse.

Voici une excellente initiative de l'école, qui révèle avec dynamisme son esprit d'ouverture ainsi que les capacités en langue anglaise des enseignantes, capacités dont bénéficient tous les élèves de Cunac.

Journées Européennes du Patrimoine (J.E.P.) à Cunac

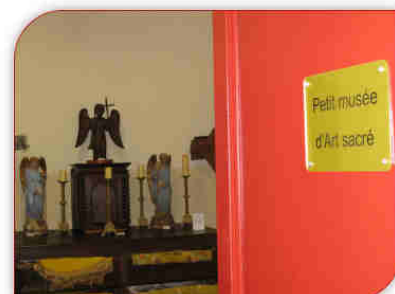
Depuis 2008, c'est une tradition : le troisième week-end de septembre, Cunac participe aux J.E.P., deux journées activement préparées et animées par l'équipe du Relais paroissial.

Décorée de superbes bouquets et de savantes compositions florales de saison, l'église était impeccable, accueillante et source d'intérêts multiples : Petit musée d'Art sacré ouvert en 2014 et enrichi en 2015 ; fresques du baptistère peintes en 1948 par Nicolas Greschny ; statue

de Saint Jacques (XIV^{ème} siècle) classée aux Monuments Historiques ; bannière et croix de procession ; vêtements liturgiques ; objets de culte ; documents anciens sur la paroisse ; fiche historique sur l'église Saint Jacques et son patrimoine.

Pendant les deux journées, les bénévoles se sont relayés à l'église pour satisfaire la curiosité de chaque visiteur, admiratif devant ce patrimoine religieux, entretenu avec soin et présenté de façon didactique.

Que toute la fidèle équipe du Relais paroissial soit ici remerciée pour la réussite de ces 8^{èmes} J.E.P. à Cunac.



Culture

Succès pour *Les Agriculteurs* le 1^{er} décembre

Le thème ? Les aléas et les atouts des paysans éleveurs ou agriculteurs actuels, alias « les agriculteurs ».

Les personnages et lieu ? Au cœur du carré des spectateurs, une actrice et deux acteurs bondissent, courent, escaladent bottes de paille et barrières métalliques, sur fond de cliquetis de chaînes, cloches, meuglements et bêlements.

Les textes ? Forts et engagés, ils interrogent, touchent par l'intensité des mots et la sincérité du ton, jaillissent comme un cri de révolte contre la dureté de la vie agricole, les critiques subies et l'incertitude de l'avenir.

Mais « les Agriculteurs », c'est aussi la passion du métier, l'amour des animaux et de la terre, la beauté des paysages, la poésie des noms de

bêtes et de lieux, les fortes relations humaines tissées.

Interpellés, voire bousculés dans leur quotidien, les 113 spectateurs de Cunac ont pu vibrer à toute cette palette d'émotions vécues, grâce au jeu enlevé des acteurs et à leurs vifs dialogues, aux frappantes fins de phrases en écho.



L'apothéose du spectacle ? Une magnifique envolée des acteurs sur ce qui fait la force et la valeur des « agriculteurs » : leur ténacité, la poésie de leur monde et la chaleur de leurs relations humaines.

Prochains spectacles *Au Fil du Tarn*

Dans le cadre du partenariat de la Mairie et du Foyer avec la Scène Nationale d'Albi, trois spectacles auront lieu à Cunac avant les vacances d'été :

- Samedi 6 février 2016 : *Isha*
Chansons et musiques du
salle de Spectacles - 20h30
- Samedi 12 mars 2016 :
Pourquoi les poules préfèrent-elles être élevées en batterie ?
Théâtre - Humour
salle de Spectacles - 20h30
- Dimanche 12 juin 2016 :
L'Homme V
Arts croisés - En extérieur -
18h00



Travaux

Fibre optique

Des fourreaux ont été enfouis du rond-point des Templiers (Chambre des Métiers) jusqu'à la mairie, en passant par la Route des Templiers et le Chemin du Renard. Ces fourreaux accueilleront dans quelques mois un réseau de fibres optiques reliant tous les bâtiments communautaires et communaux, offrant ainsi un réseau de communication à fort niveau de services.

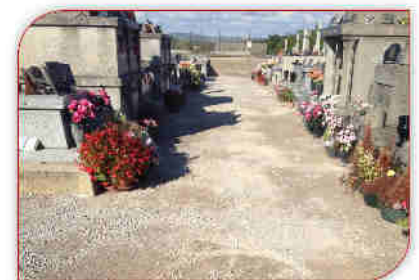


Conduite d'eau

Une ancienne conduite d'eau a été remplacée entre le carrefour de la Route des Templiers et la mairie, dans la perspective de la seconde tranche des travaux de la traversée du village.

Allées du cimetière

Quatre allées du cimetière ont été entièrement refaites, pour les rendre plus faciles d'accès. Un tissu géotextile a été posé sous le gravier afin de limiter les mauvaises herbes. Coût des travaux : 2 554 € TTC



Monument aux Morts

Les cinq plaques de marbre du monument aux Morts ont été refaites à l'identique. Coût du marbre et de la gravure : 1 755 € TTC

Hangar 43 Grand'Rue

Sur le terrain Grand'Rue, près du stade et de l'école, le projet de construction d'une cantine et de bâtiments périscolaires est lancé. Le hangar a été démoli après dépose de la toiture. Une cuve ayant contenu du fuel a été vidée et excavée. Le chantier est momentanément arrêté afin de procéder à des analyses de terre.



Service communal de bus vers le marché

En association avec la commune d'Arthès, la municipalité de Cunac a décidé de reprendre à sa charge le service de bus du jeudi matin vers le marché de Saint-Juéry.

Pour Arthès comme pour Cunac, le coût annuel de ce transport s'élève à 2 000 €.

Pour chaque usager cunacois, la participation se monte à 50 € par an (environ 1 € par aller-retour).

D'ores et déjà, ce service satisfait les usagers de Cunac, fidèles au marché de Saint-Juéry.

Le bus du jeudi dispose encore de quelques places.



Renseignements et inscription à la mairie : 05 63 55 13 93

Recensement de la population 2016

Un acte simple, un geste civique utile à tous !

Le recensement de la population de Cunac se fera **entre le 21 janvier et le 20 février 2016**. Il permet de connaître la population, de définir les moyens de fonctionnement des communes et de prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

Les trois agents recenseurs recrutés par la mairie de Cunac vont se répartir les différents secteurs de la commune :

Ils se présenteront chez vous, vous remettront une feuille de logement ainsi que le nombre de bulletins individuels nécessaire puis conviendront d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Si vous préférez, vous pouvez aussi répondre à l'enquête de recensement en ligne, sur le site internet dédié :

<http://www.le-recensement-et-moi.fr>

à l'aide des identifiants présents sur la notice remise par l'agent recenseur.

La mairie vérifiera la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler la mairie au 05 63 55 13 93 ou bien consultez le site internet ci-dessus.

Merci de bien vouloir réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs.



Françoise Illouze



Amélie Despoix



Lydie Cazes



Inscription sur les listes électorales



Conformément à l'article L.9 du code électoral, l'inscription sur les listes électorales est une obligation légale. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Pièces à fournir :

- carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- avis d'imposition ou quittance (loyer, eau, électricité, gaz,...)

Inscription à la mairie jusqu'au 31 décembre 2015, pour pouvoir figurer sur les listes électorales en 2016.

Éclairage public

Réunion d'information

À l'attention des riverains concernés, l'Agglo a organisé, le 27 octobre, une réunion publique d'information sur le test d'extinctions programmées de l'éclairage public pendant la nuit.

Pour les 17 communes de l'Agglo, il s'agit d'extinctions partielles (ou complète pour une commune). En France, une commune sur 3 pratique ces extinctions, dans un souci de maîtrise énergétique et de protection de l'environnement. C'est une nécessité : entre 2010 et 2015, le prix de l'électricité a augmenté de 75%. De plus, entre 1992 et 2012, la

pollution lumineuse a augmenté de 80%.

Réduire la consommation électrique de l'Agglo relève de notre responsabilité environnementale.

Test d'extinction à Cunac

Depuis mardi 10 novembre, les habitants des lotissements des Sittelles et de la Côte des Chênes ont vu les lampadaires s'éteindre à 23h30 !

Ce test d'extinction entre 23h30 et 5h30 va durer un an. Il s'inscrit dans une volonté de maîtriser les dépenses énergétiques de l'Agglo,

mais aussi de préserver la qualité du ciel et de l'environnement nocturnes.



Outre les économies indispensables d'électricité, l'Agglo doit aussi faire face à la modernisation coûteuse de son parc, soit environ 16 000 points lumineux.

La poursuite du test d'extinction et sa possible extension à d'autres zones de la commune seront étudiées à mi-parcours, puis fin 2016.

Zéro phyto : banquettes, fossés, talus et jardins

Plus aucun produit phytosanitaire (herbicides, pesticides, fongicides) n'est utilisé par l'Agglo sur les espaces publics, tels que voirie, parcs et espaces verts. Dès 2015, l'Agglo s'est engagée dans la démarche ZÉRO PHYTO.

Le but ? Protéger notre santé et notre environnement. Les produits phytosanitaires, tels que les désherbants, sont toxiques et se retrouvent dans l'eau puis dans notre assiette.



Si l'Agglo met en pratique le ZÉRO PHYTO, il doit en être de même pour ses habitants. Sur les banquettes des bords de routes, dans les

fossés, sur les talus, au pied des clôtures ou des murets, plus aucun produit phytosanitaire ne doit y être utilisé par les particuliers.

De même, il est vivement conseillé de bannir les traitements chimiques dans son jardin. Il existe des produits naturels efficaces et des méthodes alternatives pour lutter contre les mauvaises herbes, insectes nuisibles et champignons : la qualité de l'environnement et la santé publique sont l'affaire de tous !

INFOS DIVERSES

Nouveau à Cunac : cours de yoga

L'association *Yoga Harmonie Bien-être* vous invite à découvrir une pratique de yoga, tous les lundis à partir du 11 janvier 2016, de 11h à 12h30 et/ou de 18h00 à 19h30, à la salle de Spectacles.

Pour votre confort, pensez à vous munir de votre tapis de sol, d'une couverture ou d'un plaid (relaxation) et d'une tenue souple et confortable.

La cotisation de janvier 2016 à juin 2016 s'élève à 130 €.



Pour plus d'informations, contacter :

Nora : 06 23 29 18 16
Lise : 06 81 42 36 55

Surgélateur de Cunac

Un groupement d'agriculteurs a été à l'origine de la création d'un surgélateur collectif en juillet 1968. Aujourd'hui repris par l'association du surgélateur, ce service continue sa vocation aux particuliers.

Dans un local municipal Grand'Rue, 30 casiers de surgélation à -25°C sont gérés par l'association. Ces casiers individuels sont composés d'une plaque de surgélation ainsi qu'un bac de stockage. Une lampe témoin à l'extérieur du local signale toute anomalie de température.

Aujourd'hui, un casier est disponible à la location au tarif de 50 € pour l'année (tarif fixé par le conseil d'administration chaque année). Pour toute information, contacter monsieur Christian SABATHIER au 05 63 55 00 26.

Entretien obligatoire des aqueducs

Il appartient aux propriétaires de terrains, ayant un accès sur la voie publique, d'entretenir les buses de passage installées dans les fossés, de façon à permettre un libre écoulement des eaux pluviales, en cas d'orage notamment.

Ces buses peuvent, en cas de non-entretien, devenir de véritables obstacles si elles sont obstruées par des végétaux ou de la terre, comme c'est souvent le cas.

Pensez à les dégager régulièrement après de fortes pluies, après des travaux de fauchage, d'élagage ou bien après le passage de l'épareuse qui entretient banquettes et fossés trois fois par an (mars, juin et octobre).

L'entretien d'un aqueduc relève de la responsabilité du bénéficiaire de l'ouvrage. Sa responsabilité est donc engagée en cas de bouchage ou de débordement.



Déneigement et nettoyage des trottoirs et caniveaux

D'après la réglementation en vigueur (arrêté municipal AR-2015-02 du 23 mars 2015), les propriétaires, leurs représentants ou leurs locataires sont tenus :

- de **racler** puis de **balayer** la **neige** au droit de leur façade ou terrain sur toute la largeur du trottoir ou dans la limite de 1,40 m en l'absence de trottoir.
- de ramasser les **feuilles** qui s'entassent sur les trottoirs ou dans le caniveau.

• de **balayer** le trottoir et son caniveau dans toute la largeur et sur toute la longueur au devant de leurs immeubles bâtis ou non bâtis



Cette réglementation a pour but d'assurer la salubrité dans la commune et de prémunir ses habitants contre les risques d'accident.

Attention :

Par temps de gel, il est **défendu** de répandre de l'eau sur les trottoirs et de sortir sur la rue les neiges ou les glaces provenant des cours.

FLASHS

Marché de Noël
29 novembre 2015
LCC (Loisirs Créatifs Cunacois)



Bourse aux jouets
22 novembre 2015

APE (Association des Parents d'Élèves)



ALAE



Boom d'Halloween
16 octobre 2015



Atelier Informatique



Atelier Tissu et Fil



Atelier Contes et Marionnettes

Ils sont nés...

MARET Charles
le 11 octobre 2015

SABARTHÈS Émilien, Roger, Jean
le 2 novembre 2015



ROY Calie, Louane
le 19 novembre 2015

ARMAND Anna, Nina, Sarah
le 20 novembre 2015

ARMAND Ilan, Hugo, Évan
le 20 novembre 2015

Ils nous ont quittés...

BARTHE Ginette, Paquerette, Andrée
épouse TRIBES Jean (f)
le 10 novembre 2015



AGENDA

Décembre

Lundi 19 décembre	20h30	Belote	Salle de Spectacles	Comité d'Animation de Cunac
Jeudi 31 décembre	20h30	Réveillon du Nouvel An	Salle de Spectacles	Comité d'Animation de Cunac

Janvier

Samedi 9 janvier	21h00	Bal de l'ASDC	Salle de Spectacles	Association Sportive Danses de Cunac
Dimanche 10 janvier	11h30	Vœux du Maire	Salle de Spectacles	
Samedi 16 janvier	20h30	Belote	Salle de Spectacles	Comité d'Animation de Cunac
Lundi 25 janvier	20h30	Conseil municipal		
Vendredi 29 janvier	20h30	Loto de l'école	Salle de Spectacles	Association des Parents d'Élèves
Samedi 30 janvier	11h30	Fête de la Sainte-Barbe	Salle de Spectacles	Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint-Juéry

Février

Samedi 6 février	20h30	<i>Isha</i> , musique du monde	Salle de Spectacles	Scène Nationale d'Albi, Foyer Laïque et Mairie de Cunac
Samedi 13 février	20h30	Belote	Salle de Spectacles	Comité d'Animation de Cunac
Samedi 20 février	20h30	Loto de l'ADMR	Salle de Spectacles	Aide à Domicile en Milieu Rural
Samedi 27 février	20h30	Belote	Salle de Spectacles	Comité d'Animation de Cunac

Mars

Samedi 5 mars	20h30	Soirée à thème	Salle de Spectacles	Comité d'Animation de Cunac
Dimanche 6 mars	14h00	Loto de l'ARPA	Salle de Spectacles	ARPA Saint-Juéry / Cunac
Samedi 12 mars	20h30	<i>Pourquoi les poules...</i> , Théâtre	Salle de Spectacles	Scène Nationale d'Albi, Foyer Laïque et Mairie de Cunac
Samedi 19 mars	9h-17h	Portes ouvertes	École des Métiers, 112 Route des Templiers (Université Régionale des Métiers de l'Artisanat)	
Samedi 19 mars	20h30	Belote	Salle de Spectacles	Comité d'Animation de Cunac
Dimanche 20 mars	11h30	Cérémonie commémorative du 19 mars 1962		
Lundi 21 mars	20h30	Conseil municipal		
Samedi 26 mars	20h00	Repas	Salle de Spectacles	Basket Club Cunac/Lescure



Les autorisations d'urbanisme

Tous les travaux de **nouvelle construction**, **extension** ou **aménagement** sont régis par les formalités du code de l'urbanisme. Les travaux qui n'y sont pas soumis doivent néanmoins respecter les règles d'urbanisme fixées par le Plan Local d'Urbanisme de Cunac (PLU), le Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Albigeois (PPRI) et le Plan de Prévention des Risques Retrait-Gonflement des Argiles (PPRGA).

Vous souhaitez effectuer des travaux. Si vous avez un doute sur la situation de votre terrain ou le régime applicable à votre projet, **autorisation** ou **déclaration**, renseignez-vous auprès de la mairie.

Vos travaux peuvent nécessiter

- un **permis de construire** : maison individuelle, extension, annexe, véranda, piscine, garage, ...
- un **permis d'aménager** : lotissement, division foncière, remembrement, affouillement (creusage), exhaussement (surélévation), ...
- un **permis de démolir** : démolition partielle ou totale,
- un **certificat d'urbanisme d'information** renseignant sur le droit d'urbanisme sur la parcelle, les servitudes d'utilité publique, le droit de préemption, les taxes et participations d'urbanisme,
- un **certificat d'urbanisme opérationnel** renseignant sur les voies et réseaux desservant la parcelle et sur la possibilité d'y réaliser les travaux projetés,
- une **déclaration préalable de travaux** : elle est exigée pour des travaux de faible importance tels que :
 - ◆ une construction qui crée entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (abri de jardin, garage, piscine, véranda, terrasse fermée, tous les panneaux photovoltaïques, ...),
 - ◆ la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (toiture, façade, percement ou remplacement de porte ou fenêtre, ...),
 - ◆ la construction ou la modification d'une clôture.

Nouveau Service commun ADS Grand Albigeois (Application du Droit des Sols)

Depuis le 1er juillet 2015, la communauté d'agglomération de l'Albigeois assure les missions **d'instruction** des autorisations en matière d'application du droit des sols. Elle instruit donc :

- les certificats d'urbanisme opérationnels,
- les permis de construire et permis valant division,
- les permis de démolir,

- les déclarations préalables complexes (divisions foncières en vue de construire, lotissements, nouvelles constructions, ...).

Tout autre autorisation reste de la compétence de chaque commune (certificat d'urbanisme d'information, déclaration préalable simple).

Contrôle - DOC - DAACT - Visite de récolement

Lorsqu'une décision favorable est donnée à un projet, le Maire ou un agent commissionné à cet effet est chargé de :

- recevoir la déclaration d'ouverture de chantier (DOC),
- assurer le contrôle du chantier en cas d'anomalie,
- effectuer une visite de récolement (contrôle des travaux sur site),
- rédiger l'attestation de non contestation à la DAACT (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux).

Gestion des infractions

Elle consiste en :

- une visite sur le terrain,
- la mise en place d'une procédure de régularisation,
- à défaut, l'établissement d'un procès-verbal d'infraction, avec transmission à Monsieur le Procureur de la République.



Rappel sur les taxes d'urbanisme

Vos projets de construction, reconstruction, extension de bâtiments ou aménagement **créant une surface de construction***, quel que soit le régime auquel ils sont soumis (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable) sont assujettis au versement de taxes. Sont également assujettis à ces taxes les **éoliennes** à l'unité, les **parkings** par emplacement, les **panneaux photovoltaïques au sol** et les **piscines** par m² de surface. Il s'agit de :

- la Taxe d'Aménagement, part communale : taux de 5% à Cunac,
- la Taxe d'Aménagement, part départementale : taux de 1,8% pour le Tarn,
- la Redevance d'Archéologie Préventive : taux uniforme de 0,4%.

** En date du 26 octobre 2015, le Conseil municipal de Cunac a décidé d'exonérer à 50% les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.*